

servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Septième jour de Décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingtième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au SEPTIEME jour du mois de DECEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons eru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada en Notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI, le SEIZIEME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait opposer le Grand Sceau du Canada: TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Administrateur du Gouvernement de la Puissance du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance, ce Troisième jour de Décembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et de Notre Règne la Trente-deuxième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



[L. S.]

JOHN YOUNG.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Seizième jour de Janvier courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Troisième jour du mois de Décembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du Canada au SEIZIEME jour du mois de JANVIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité